



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 047-20

Objet : *RS - Passation d'avenants au marché de travaux du lot 1b dans le cadre de la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 047-20

objet **RS - Passation d'avenants au marché de travaux du lot 1b dans le cadre de la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond, le marché F20002 (lot 1b relatif à la démolition) a été attribué à l'entreprise Qualit'r, pour un montant de 46 942,18 € HT.

Suite à des prélèvements effectués lors du chantier, un désamiantage doit être réalisé au niveau des menuiseries extérieures du hall d'entrée.

Le présent avenant n° 1 a pour objet la réalisation de ces travaux complémentaires de désamiantage :

- travaux préparatoires : plan de retrait, suivi administratif,
- installation de chantier : coffret de chantier et contrôle, installation des sas de décontamination, confinement et déconfinement règlementaire,
- dépose en sous-section 3 : dépose des menuiseries avec mastic amianté,
- évacuation des déchets : traitement des déchets en ISDD (installation de stockage des déchets dangereux),
- analyses / métrologie.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 19 490 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 41,52 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	46 942,18 € HT
Montant de l'avenant n° 1	19 490,00 € HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	66 432,18 € HT +41,52 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics, d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F20002,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 octobre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant au lot 1b précité,

Article 2 : **signe** cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 047-20

Objet de l'acte :	RS - Passation d'avenants au marché de travaux du lot 1b dans le cadre de la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	22 octobre 2020
Annexe(s) :	avenant 1 au lot 1b

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24235H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24235H1

Date de transmission en Préfecture :	28 octobre 2020
Date de réception en Préfecture :	28 octobre 2020
Période d'affichage :	du au